

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE GRAND PARIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DU PRE SAINT-GERVAIS SUR LA PERIODE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022 AU LUNDI 10 OCTOBRE 2022 INCLUS

Par arrêté n°2022-853, le Président de l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de règlement local de publicité du Pré Saint-Gervais, pendant une durée de 33 jours consécutifs, du jeudi 8 septembre 2022 au lundi 10 octobre 2022 inclus. Le dossier d'enquête publique est constitué du dossier arrêté, des avis PPA et CDNPS, de la proposition de modification suite aux avis PPA et CDNPS.

Par décision du Tribunal Administratif de Montreuil en date du 9 juin 2022, madame Edith LAQUENAIRE a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice.

Durant la période de l'enquête publique, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice, les pièces du dossier au format dématérialisé ainsi qu'un accès au registre électronique seront déposés dans les 2 lieux d'enquêtes suivants :

Dénomination et adresse du lieu	Horaires d'ouverture du lieu
Le Pré Saint-Gervais Hôtel de ville – 1 rue Emile Augier - 93310 Le Pré Saint-Gervais	Lundi - mercredi - jeudi - vendredi : 8h30 - 11h45 et 13h30 - 17h15 Mardi : 10h - 11h45 et 13h30 - 17h15 Samedi : 9h - 11h45
Etablissement Public Territorial Est Ensemble Grand Paris 100, avenue Gaston Roussel 93230 Romainville	Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi : 9h00 - 12h30 et 14h - 17h

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête seront également disponibles sur le site internet suivant :

<http://est-ensemble-elaboration-rlp-pre-saint-gervais.enquetepublique.net>

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur les registres d'enquête ouverts dans les 2 lieux d'enquête identifiés ci-dessus, dans le premier tableau,
- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante :

<http://est-ensemble-elaboration-rlp-pre-saint-gervais.enquetepublique.net> avec possibilité pour cela d'accéder à un ordinateur dans les lieux identifiés ci-dessus,

- soit par courriel à est-ensemble-elaboration-rlp-pre-saint-gervais@enquetepublique.net

- soit en les adressant par écrit à l'attention de « Madame Edith LAQUENAIRE, commissaire-enquêtrice - Elaboration du Règlement Local de Publicité de la ville du Pré Saint-Gervais - Etablissement Public Territorial Est Ensemble - 100, avenue Gaston Roussel - 93230 Romainville ».

Les observations et propositions du public formulées par voie électronique seront accessibles sur le site <http://est-ensemble-elaboration-rlp-pre-saint-gervais.enquetepublique.net>

L'accès au registre électronique et aux adresses courriel sera ouvert le jeudi 08 septembre 2022 à 9h00 et sera fermé le lundi 10 octobre 2022 à 17h.

Des permanences assurées par madame la commissaire-enquêtrice sont organisées pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Commune	Lieu et adresse de la permanence	Date et heure de la 1 ^{ère} permanence	Date et heure de la 2 ^{ème} permanence	Date et heure de la 3 ^{ème} permanence	Date et heure de la 4 ^{ème} et dernière permanence
Le Pré Saint-Gervais	Hôtel de ville – 1 rue Emile Augier	Jeudi 22 septembre 2022 de 14h00 à 17h00	Vendredi 23 septembre 2022 de 8h45 à 11h45	Jeudi 6 octobre 2022 de 14h00 à 17h00	Vendredi 7 octobre 2022 de 8h45 à 11h45

Compte tenu de la situation sanitaire qui pourrait évoluer durant le temps de l'enquête publique le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place à la mairie du Pré Saint-Gervais.

Le rapport et les conclusions motivées de madame la commissaire-enquêtrice seront transmis à monsieur le Président de l'EPT Est Ensemble. Ils seront tenus à la disposition du public, au siège de l'EPT Est Ensemble, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de l'EPT Est Ensemble (www.est-ensemble.fr).

Au terme de cette enquête publique, le Conseil de Territoire de l'EPT Est Ensemble pourra adopter le règlement local de publicité du Pré Saint-Gervais, éventuellement modifié à la suite du rapport et des conclusions motivées de madame la commissaire-enquêtrice. Toute information complémentaire peut être recueillie auprès de la Direction Aménagement et Déplacements de l'EPT Est Ensemble - 100, avenue Gaston Roussel - 93230 Romainville.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir une copie du dossier d'enquête auprès de l'EPT Est Ensemble.